

## LA CONSTITUTION EUROPEENNE EN DEBAT

*La prochaine réunion de notre groupe local du FGC aura pour thème le traité constitutionnel européen. Pour introduire le débat, voici quelques arguments avancés par des partisans du OUI ( Carrefour pour une Europe Civique et Sociale ) et du NON ( ATTAC, FGC ).*

### *Pour le OUI*

- Le traité est le résultat du rapport des forces dans l'Europe telle qu'elle est aujourd'hui. Ce qui est important, c'est de pouvoir le réviser, or le parlement pourra être à l'initiative de propositions de révisions et les citoyens pourront lui présenter des pétitions.

- Le traité contient des avancées sociales dont la Charte des droits fondamentaux.

- Le traité adopté, nous aurons une Europe multipolaire dont nous pourrons utiliser les potentialités créatrices par exemple les coopérations renforcées, en travaillant sur des projets.

- Le rejet du traité provoquerait une entente des chefs d'Etats et de gouvernement et nous retomberions dans un processus intergouvernemental défavorable à l'expression des citoyens...

### *Pour le NON*

- Le traité va très au-delà d'une proposition de constitution car il fixe les choix politiques de l'Europe en plaçant notamment la libre concurrence au rang des objectifs fondamentaux. Un OUI signifierait un ralliement assumé au capitalisme et l'abandon de toute idée d'alternative.

- La séparation des pouvoirs qui est l'une des premières règles de la démocratie n'est pas assurée.

- La possibilité de révision n'existe pas puisqu'il faudrait l'unanimité des gouvernements plus celles des ratifications nationales.

- Les avancées sont en trompe l'œil, par exemple :

Services publics : absence de définition de vrais services publics qui seront, de toute manière, soumis à la concurrence.

Droits fondamentaux : des progrès pour les nouveaux arrivants qui étaient très en retard mais une régression pour des pays comme la France ou l'Allemagne.

Coopérations renforcées : tellement de restrictions qu'elles seront inopérantes ...

- Le NON provoquera sans doute une crise mais une crise salutaire qui pourra pousser à une remise en chantier du traité alors que le OUI bloquera toute possibilité de révision.

Octobre, novembre 2004

# Confluences 86

## FORUM DE LA GAUCHE CITOYENNE

### COÛT DU TRAVAIL, 35 HEURES, DELOCALISATIONS ...

*Le dernier débat du groupe local du Forum de la Gauche Citoyenne a été préparé par deux adhérents ( Marcel Frontin aidé d'Éliane Rousseau ) qui ont relevé une série de constats :*

- Selon un rapport de l'Organisation Internationale du Travail, il y a eu 135 000 accidents du travail en 2003, en France. 780 personnes en sont mortes. Cela ne concerne aucun capitaine d'industrie.

- Selon l'Organisation de Coopération et de Développement Économique ( OCDE ) le pourcentage du revenu national qui va aux salaires par rapport à celui qui revient au capital a diminué dans les pays industrialisés au cours des vingt dernières années.

- Les entreprises du CAC 40 ont versé 15 milliards d'euros à leurs actionnaires en 2002 et 17 milliards en 2003. Le pactole pour 2004 devrait se monter à 18,5 milliards.

- Patrick Artus, économiste à la caisse des dépôts, a constaté que les entreprises renonçaient aux investissements parce qu'ils rapportaient moins que le capital placé, à savoir 16 % aux Etats-unis et 13 % en Europe.

- Le coût du travail horaire ( salaire + charges ) est de 26,19 \$ en Allemagne, 21,19 \$ aux Etats-unis et 17,42 \$ en France ( Courrier International de septembre 2004 ). Ce n'est donc pas en France que le coût du travail est le plus élevé comme le déclare le MEDEF. Les entreprises étrangères ne s'y trompent pas : 313 se sont implantées en France en 2003, représentant 24 % de plus qu'en 2002.

- D'importantes exonérations de cotisations sociales patronales ont été accordées pour la création d'emplois. Le groupe VIVENDI a ainsi touché 3,8 milliards pour quelques centaines d'emplois précaires et surexploités tandis que CEGETEL se délocalisait au Maroc.

*Suite page 2*

### *Suite de la page 1*

- Le MEDEF a obtenu un allègement de l'impôt sur les sociétés en plus du prolongement jusqu'à la fin 2005 de l'exonération de la taxe professionnelle sur les nouveaux investissements.

- Les lois Aubry, outre des baisses de cotisations patronales, offraient des possibilités d'annualisation que les entreprises ont très bien su utiliser en terme de flexibilité du temps de travail. Les lois Fillon ont encore assoupli le dispositif en faisant passer de 130 à 180 heures le contingent annuel d'heures supplémentaires. Un accord peut même décider, pour les entreprises de moins de 20 salariés, de ne majorer les quatre premières heures que de 10 % au lieu de 25 %. En fait, le dispositif a été peu employé et n'a concerné qu'une minorité de salariés du privé.

- Dans des secteurs comme l'automobile ou l'agroalimentaire, le patronat a tiré tout ce qu'il a pu jusqu'au blocage des salaires sur plusieurs années. La journée gratuite vient à ajouter aux avantages des patrons qui verseront des cotisations sociales mais non les bénéfices produit par le travail.

- Partout dans le monde les travailleurs entendent le même discours selon lequel il faut modérer les salaires pour faire face à la sacro-sainte compétitivité. Les délocalisations se font vers des pays où le coût du travail est quatre fois moins élevé qu'en France et où n'existe aucune protection sociale. L'Organisation Mondiale du Commerce voudrait encore autre chose : par exemple permettre à une entreprise hongroise ou polonaise de venir travailler en France ou en Allemagne en appliquant les droits de son propre pays. Ou encore permettre à une entreprise française ou allemande d'embaucher des travailleurs étrangers avec les droits sociaux et les salaires de leur pays d'origine. On a déjà vu comment les infirmières espagnoles ont été trompées et sont reparties chez elles !

- Le président du MEDEF, Ernest Antoine Seillère, demande que le gouvernement prenne des mesures législatives qui, « sans remettre en cause les 35 heures », permettent aux entreprises de sortir de ce cadre par la négociation. C'est une attaque déguisée contre le code du travail.

- Le président du groupement des PME réclame de pouvoir négocier directement avec les salariés sans avoir affaire aux syndicats.

- Patrick Devedjian, ministre de l'industrie, estime que l'avenir, c'est tout de même bien le travail à la carte, sans doute comme c'est le cas au Futuroscope qui pratique le travail sur appels téléphoniques. Cela s'appelle un CDI I : contrat à durée indéterminée intermittent !

- Le combat contre les 35 heures est donc bien engagé : le MEDEF estime que la RTT gêne la croissance et la compétitivité et que l'acquis social doit céder le pas devant la nécessité économique.

### **Pourtant :**

- 330 000 entreprises, 10 millions de salariés sont concernés par les 35 heures.

- Le nombre de créations d'emplois grâce aux 35 heures est estimé à 350 000. 2 400 pour le Poitou-Charentes, principalement dans le secteur financier et les mutuelles.

- Une étude réalisée en 2004 auprès de 42 000 personnes passées aux 35 heures révèle que les 3/4 sont satisfaites. Une enquête du ministère du travail indique par ailleurs que 60 % des mères de jeunes enfants estiment que la RTT leur a permis de mieux concilier vie de famille et vie professionnelle. Compétitivité, croissance ... selon les critères du MEDEF, n'ont que peu de rapport avec bonheur de vivre ( voir le numéro précédent de Confluences 86 ).

### **Quelques idées contre les délocalisations :**

- Signer des accords de respect des conventions et du code du travail avec les collectivités et les partenaires sociaux.

- Centraliser par région la connaissance des entreprises aidées pour qu'en cas de délocalisation elles aient à rembourser les aides perçues et les dépenses engagées par les collectivités pour favoriser leur implantation.

- Interdire la vente de produits fabriqués à l'étranger sous le même nom que ceux fabriqués en France.

- Donner de réels pouvoirs aux représentants des salariés...

D'une manière générale, l'une des questions qu'il faut se poser est la suivante : parmi toutes les réformes régressives mises en place par la droite quelles sont celles qu'une gauche revenue aux affaires doit s'engager à abroger tout de suite et à remplacer par quoi ? Question qui en entraîne une autre : comment mener le débat dans le pays pour élaborer des propositions alternatives ?

Des lieux comme le Forum de la Gauche Citoyenne et le Forum Social Départemental ont été créés pour y contribuer.



Pour tout contact avec le Forum de la Gauche Citoyenne :

Bernard Bourdet : 05 49 46 15 38

[bernard.bourdet@wanadoo.fr](mailto:bernard.bourdet@wanadoo.fr)

Éliane Rousseau—Marcel Frontin : 05 49 44 10 48

[fronrous@wanadoo.fr](mailto:fronrous@wanadoo.fr)